

A Shanghai, la police brutalise les participants à un jeûne collectif

LE MONDE | 13.04.06 | 15h15 • Mis à jour le 13.04.06 | 15h15
SHANGHAI CORRESPONDANT

Les grèves de la faim tournantes, lancées début février à l'initiative des militants des droits de l'homme chinois exaspérées par les méthodes de la police, ont fait, indirectement, leur première victime : Du Ronglin, un Shanghaien, serait mort deux jours après avoir été relâché par la police, le 19 mars, des suites des brutalités subies en détention, selon les informations données par China Rights Defenders (CRD), un réseau de défense des droits de l'homme basé en Chine. L'information n'a pas pu être confirmée par une autre source. Du Ronglin aurait été arrêté le 22 février pour avoir pris part à ce mode de protestation.

A l'origine, selon CRD, la police recherchait une personne qui a quasiment le même nom, mais l'aurait gardé malgré tout. Ces jeûnes de vingt-quatre heures sont d'autant plus inoffensifs qu'ils sont observés à domicile ou sur les lieux de travail des protagonistes, sans publicité intentionnelle ni concertation. *"Il aurait fallu être naïf pour croire qu'il n'y aurait pas de réponse de la police"*, reconnaît l'avocat Gao Zhisheng, l'initiateur du mouvement, joint mercredi 12 avril au téléphone. Selon lui, plus de cent personnes ont été arrêtées, dont une trentaine seraient encore en détention.

Rayé du barreau en 2005 pour avoir défendu des dossiers qui gênent, le militant a été forcé de quitter Pékin. Il s'est d'abord rendu dans sa ville natale du nord du Shaanxi, où la police locale l'a harcelé. Il est reparti vers Pékin mais se dit empêché d'accéder à son domicile dans la capitale. M. Gao n'a aucun détail sur le cas de Du Ronglin car il lui est souvent difficile de communiquer. *"Je peux vous dire que, de toute la Chine, c'est à Shanghai qu'il y a eu le plus de participants et que les grèves sont les plus fréquentes. C'est aussi à Shanghai que la répression est la plus sévère. Ils ne reculent devant rien pour faire taire les protestations autour des problèmes d'expulsion et de relogement"*, dit M. Gao. Les grèves de la faim, l'engagement des avocats ou des militants en faveur de causes aussi diverses que le sida, les expropriations, ou la persécution religieuse, ainsi que les actions des pétitionnaires eux-mêmes, ne violent aucune loi, mais se heurtent à *"une violence fasciste, sauvage et illégale"* dit M. Gao, qui dénonce *"les méthodes de ravisseurs dignes des sociétés secrètes"* de la police.

EXPULSIONS FORCÉES

Du Ronglin fait partie des résidents de Shanghai qui ont protesté contre des expulsions forcées ou des compensations trop faibles. En général, les promoteurs confient à des sociétés privées, qui ont l'agrément du gouvernement, le soin de gérer l'enveloppe destinée aux résidents, et de faire table rase de quartiers entiers. Face aux abus, la municipalité a adopté l'an dernier un décret qui rend un peu plus difficiles les expulsions, et des employés d'une société de relogement accusés d'avoir mis le feu à tout un quartier ont été condamnés pour l'exemple.

Mais tous les moyens restent bons pour minimiser les coûts (intimidations, coupures d'eau et d'électricité, nuisances...) et les voies de recours risquées : Zheng Enzhong, un avocat de Shanghai, qui a aidé en 2003 un groupe de plaignants dans un procès contre un promoteur crapuleux qui n'a jamais abouti, purge une peine de prison de trois ans pour avoir *"révélé un secret d'Etat"*. Liu Xin-Juan, une pétitionnaire de Shanghai, s'est retrouvée, début février, en hôpital psychiatrique. *"Elle est sortie le 24 mars, avec des béquilles, car elle avait été battue"*, dit son fils qui, lui aussi, a jeûné, chaque week-end, pour protester en silence contre son internement abusif.

Brice Pedroletti

Article paru dans l'édition du 14.04.06